

Plan d'action 2025-2026

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'école Étienne-Chartier, nous accordons beaucoup d'importance au climat sain et sécuritaire. C'est un enjeu fondamental de notre projet éducatif. Pour assurer un suivi, nous avons mis en place un comité regroupant des membres du personnel enseignant, du service de garde et des services complémentaires. Ce comité a pour mandat de planifier des actions pour réduire le nombre de situation de violence et d'intimidation.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

La plupart des écarts de conduite majeurs sont en lien avec la violence verbale ou physique et surviennent sur la cour d'école. Les gestes et paroles sont habituellement posés à répétition par quelques élèves qui vivent des difficultés au niveau de la gestion de la colère et au niveau des habiletés sociales et émotionnelles.

Un arrêt d'agir est alors imposé, mais l'enfant est surtout pris en charge afin de l'aider à DÉVELOPPER ses compétences.

Très peu de situations d'intimidation se produisent à l'école Étienne-Chartier. Lorsqu'un tel incident est rapporté, il est pris en charge par un adulte. Généralement, l'incident s'avère être un conflit plutôt que de l'intimidation.

Priorités

Favoriser le bien-être des élèves dans un environnement assurant le développement global de chacun.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Informer les parents sur les activités vécues en lien avec le développement des compétences socio-émotionnelles et les habiletés sociales.
- Assurer le suivi auprès des parents lors d'un événement de violence ou d'intimidation.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Arrimage des pratiques et des interventions entre les différents intervenants dans l'école
- Visite du policier-école pour diverses activités de sensibilisation
- Ateliers d'habilités sociales
- Gestes simples pour souligner les journées thématiques en lien avec la prévention de la violence ou en lien avec les différences (journée chandail rose, mois de l'autisme...)
- Mise en place de mesures d'adaptation afin de soutenir la réussite éducative et sociale des élèves

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Intervention de l'adulte témoin
1. Mettre fin à la violence
 2. Nommer le comportement
 3. Orienter vers les comportements attendus
 4. Vérification auprès de l'élève ciblé
 5. Écrire la communication aux parents et la transmettre aux personnes concernées.
 6. Soutenir les élèves concernés par des mesures de renforcement, d'aide, de réparation ou disciplinaires.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

À chaque manquement majeur, le parent reçoit une communication par l'adulte témoin de la situation. L'enfant est rencontré par un adulte qui détermine les mesures d'aide et d'encadrement qui doivent être prises. La direction est informée et impliquée au besoin. Si le comportement se répète, des mesures sont mises en place avec les services complémentaires.

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la gravité et la récurrence. Par exemple :

- Réparation auprès de la victime, remplacement ou remboursement du matériel
- Mesures de protection / mandat de paix / contrat d'engagement (proximité d'un adulte, interdit de contact)
- Suspension

Le tout étant réalisé parallèlement à des mesures visant à répondre à répondre au besoin (qui génère ce comportement) de l'enfant.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Informer le titulaire de l'enfant ou tout autre adulte de confiance pour signaler la plainte (téléphone ou courriel)

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

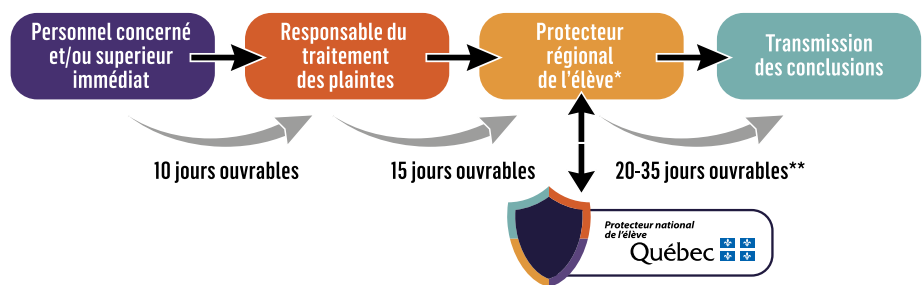
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 28-05-2025

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

À la suite de l'analyse de la situation, notre priorité était de diminuer les manifestations de violence, surtout la violence verbale subie entre les élèves mais également envers les adultes du milieu.

De plus, nous poursuivions l'objectif de favoriser le bien-être des élèves dans un environnement assurant le développement global de chacun.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Mise en place d'un mode de gestion à palier pour des interventions cohérentes et graduées
- Enseignement explicite des comportements attendus et renforcement positif pour tous les élèves (Surpris à bien faire, lundi RESPECT)
- Utilisation de la plateforme MOOZOOM pour travailler les compétences socio-émotionnelles
- Rencontres du policier école
- Message intercom
- Conseil étudiant et implication des élèves
- Participation de la municipalité dans diverses activités visant à faire un lien entre l'école et les membres de la communauté.
- Activités permettant aux parents de s'impliquer et participer à la vie scolaire de leurs enfants avec OPP.
- Accompagnement CP
- Local d'apaisement
- Billet de sortie

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Les élèves sont impliqués dans la réalisation des divers projets
- Plusieurs parents ont rapporté avoir apprécié participer aux activités avec leurs enfants à l'école.
- Long terme, on y croit.